

Adresse de la section de la Halle-au-Blé de Paris avec un don en argent, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la section de la Halle-au-Blé de Paris avec un don en argent, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 26;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19596\\_t1\\_0026\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19596_t1_0026_0000_5)

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Les voici : nous les dénonçons à la France entière.

Une société trop fameuse sans doute, autrefois soutenue, honorée, respectée par le peuple, mais qui dès longtemps a perdu son antique gloire en devenant le repaire de toutes les factions, en un mot la société des Jacobins était le point de réunion des grands conspirateurs. Ce fut là qu'on osa dire avec une impudence dont l'impunité étonne tous les amis de la liberté et de l'égalité, que les deux partis étaient en présence ; qu'il fallait se tenir sur la brèche ; que le lion ne faisait que sommeiller ; que son réveil serait terrible.

Représentans ! Les conspirateurs se sont trahis eux-mêmes. Ils ont prétendu qu'il existait deux partis ! mais quels sont ces deux partis ? Le peuple n'en connaît qu'un. C'est celui de la République une et indivisible, c'est celui de la Convention nationale. Tout autre parti est un parti de factieux ! un cri de guerre et de révolte !

On vous a parlé du réveil du lion ! on vous a dit qu'il serait terrible. Mais contre qui tournerait-il ses fureurs, si ce n'est contre le peuple et la Convention nationale ? Eh bien, Représentans, il faut enchaîner le lion ! il faut que son réveil ne soit terrible qu'aux oppresseurs, aux dominateurs, aux dilapidateurs, aux égorgés, aux noyeurs et aux royalistes !

Convention nationale ! Toi, en qui les véritables amis de l'ordre social espèrent ; toi, qui imprimes la terreur et l'effroi à tous les despotes étrangers ; toi, qui fais le désespoir des malveillans de l'intérieur, toi enfin, qui appelée par la confiance d'une grande nation, dois jeter les bases de la félicité publique, tu sauras accomplir tes hautes destinées.

La liberté, ne sera plus couverte d'un crêpe funèbre ; elle ne sera plus forcée de fuir les accens plaintifs des victimes immolées à la rage des passions. L'humanité reprendra ses droits et la liberté quittera ses habits de deuil. Alors, et seulement alors, on verra eclorre le germe de toutes les vertus. L'intrigue sera abattue et la corruption bannie du sol de la liberté.

Convention nationale ! tu protégeras l'agriculture, tu encourageras les sciences et les arts, tu favoriseras le commerce et l'industrie. Reste inébranlable à ton poste. La confiance du peuple t'environne.

Quant à nous, inviolablement attachés à la convention nationale, nous ne souffrirons jamais qu'une puissance rivale s'élève à côté de toi. Nous ne perdrons jamais de vue ce grand principe consacré par l'histoire des peuples qui ont brillé dans l'antiquité : que c'est la pratique de toutes les vertus qui conduit au véritable bonheur. Notre dernier cri sera, vive la République, une et indivisible ! vive la Convention nationale.

Les enfans de Brutus font hommage à la Convention d'un républicain armé qui sous la conduite du citoyen Boisson dit Quercy, chef de brigade vole à l'armée des Pyrénées orientales combattre les satellites du despote espagnol. Les deux citoyens sont membres de la section de Brutus. La section observe à la Convention nationale que le citoyen Boisson Quercy, chef de brigade est appelé à cette armée par le brave Dugommier. Elle est persuadée d'avance que ce brave

militaire aura toutes les vertus de l'infatigable Dugommier.

LE PRÉSIDENT (72) : Une société jadis fameuse par ses services patriotiques, mais qui n'étoit plus qu'un rassemblement de fripons et de dupes, cette société conspiroit contre la représentation nationale ; l'opinion publique et la Convention ont surveillé ensemble, ils ont détruit ce repaire où les hommes féroces prêchoient la désorganisation et la calomnie contre la Convention. Quelqu'étendue que soit la carrière que la Convention et le peuple ont à parcourir, ils arriveront au but.

L'homme de bien a pour sa tranquillité le témoignage de sa conscience, il se présente sans crainte à la postérité, et il ne craint pas d'en être repoussé.

Vous, guerriers, rappelez-vous que lorsque les tyrans avoient besoin de soldats, ils les recrutèrent au milieu des débauches. Dans un pays libre, c'est la vertu qui appelle les citoyens à la défense de la patrie. Si vous arrivez un peu tard, soulagez vos frères ; dites leur que nous combattons les ennemis du dedans avec le même courage qu'ils combattront ceux du dehors.

*k*

[La section de la Halle-au-Blé à la Convention nationale] (73)

Legislateurs,

Lorsque la société des Jacobins de Paris rendoit des services à la chose publique nous avons applaudi à ses travaux, à son énergie. Depuis le dix thermidor nous avons appercue dans cette société des hommes qui par leurs intrigues mettoient en danger la tranquillité publique vous avez suspendu les séances de cette société, cette mesure a reçue les applaudissemens de l'assemblée générale de la section.

Deux écueils menaçoient le vaisseau de la liberté, le modérantisme et l'exagération ; ils sont disparus, forts maintenant des principes et de la justice forte de la toute puissance du peuple qui vous environne, établissez sur des bases inébranlables le règne éternel de la liberté et de l'égalité.

Frappez les intrigants, les fripons, frappez les brigands, les hommes de sang, le peuple vous benira.

Nous déposons sur le bureau la somme de 9 734 L 9 s pour la construction d'un vaisseau.

LE PRÉSIDENT (74) : La Convention vous invite à assister aux délibérations de vos sections ; ne repoussez pas vos frères égarés ; pro-

(72) Bull., 1<sup>er</sup> frim.

(73) C 328, pl. 1453, p. 17 avec les signatures de FERRIER, président, SIMON, DEPRES, secrétaire et délivré pour extrait conforme par CELLIER. Bull., 3 frim. (suppl.) ; Moniteur, XXII, 605 ; Rép., n° 62 ; Ann. Patr., n° 690 ; J. Fr., n° 787 ; Gazette Fr., n° 1054 ; Mess. Soir, n° 826 ; J. Paris, n° 62 ; J. Perlet, n° 789.

(74) Bull., 3 frim. (suppl.).